

Quels pneus sont concernés ?

Pneumatiques ménagers et professionnels (voitures, poids lourds, motos, engins de travaux publics, tracteurs, avions...) exceptés ceux équipant des cycles et des cyclomoteurs (< 50 cm³)



Comment stocker mes pneus ?

Les pneumatiques usagés doivent être stockés sur un **sol aménagé à l'abri des intempéries** (local dédié). En cas de stockage extérieur, les pneus doivent être protégés de la pluie et du pillage. Ils ne doivent pas être remplis d'eau ou souillés, et doivent être séparés par type : véhicules légers, motos, poids lourds, pneus agraires, génie civil.

Une benne peut être mise à disposition par l'éco-organisme si le nombre de pneumatiques produits excède 500 unités par mois.

Description de la filière

La filière à Responsabilité Élargie des Producteurs (REP) des pneumatiques usagés (PU) est principalement encadrée par des textes nationaux. La réglementation européenne fixe uniquement de grandes orientations telles que les modes de traitement et les objectifs de collecte et de valorisation

La filière est régie par 2 éco-organismes :

- **Aliapur**, dont Environnement Services détient le marché de la collecte pour la Corse

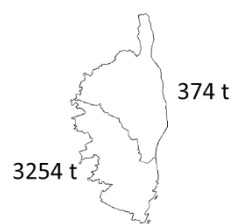
www.aliapur.fr

- **GIE FRP**, collecté par SEVIA en Corse, pour la collecte sur les véhicules hors d'usage (VHU)

www.gie-frp.com

Le chiffre clé

Plus de **3 600 tonnes** de pneumatiques usagés collectées en Corse en 2016.





Que faire de mes pneus ?

- Les pneumatiques usagés peuvent être **collectés par les garagistes** à titre gratuit sur la base de l'échange : 1 acheté et installé pour 1 repris

- **Collecte gratuite par l'éco-organisme** sous condition de quantités minimum : 100 pneus VL, 50 pneus moto, 20 pneus PL, 10 pneus agraires roues motrices, 10 pneus génie civil.

Le dépôt sauvage, ainsi que brûlage à l'air libre des pneus usagés est strictement interdit.

Les pneumatiques ne sont **pas acceptés dans les déchèteries** de Corse.

Comment sont valorisés les pneumatiques ?

Après collecte, une opération de tri est effectuée par le collecteur afin d'extraire les pneus réutilisables destinés au rechapage/ « recreusage » ou aux marchés d'occasion. Les pneus usagés non réutilisables sont acheminés vers des sites de transformation sur le continent pour être préparés, broyés ou stockés dans des alvéoles de bétons. Dans certains cas, les collecteurs sont également transformateurs. Après transformation, les pneumatiques, le plus souvent broyés, sont envoyés dans des sites de valorisation où ils pourront être valorisés comme :

- Gazons synthétiques pour les stades de foot ou de rugby
- Combustible de substitution pour les cimenteries ou les chaufferies urbaines
- Aires de jeux amortissantes pour enfants
- Murs anti-avalanches ou anti-chutes de pierres
- Sous-couches de routes
- Bitumes
- ...